



PSYCHOMOTRICITÉ / INFORMATION AUX PARENTS

Une consultation en psychomotricité permet l'évaluation et le traitement des difficultés ou troubles psychomoteurs.

Les thérapeutes en psychomotricité procèdent à une anamnèse et effectuent un bilan psychomoteur, afin de définir si l'interrelation entre les fonctions motrices, cognitives et affectives est efficiente, d'évaluer les besoins de l'enfant et de planifier une éventuelle prise en charge (individuelle, parent-enfant, groupe.)

La psychomotricité vise l'émergence de nouvelles aptitudes motrices, un bien-être affectif et une meilleure insertion sociale. Elle est indiquée pour les difficultés qui touchent les domaines suivants :

- La motricité globale et fine (équilibre, coordination, graphomotricité)
- La planification et la réalisation du geste (praxies)
- La perception (traitement de l'information sensorielle)
- Le tonus (crispations, manque de tonus, tics...)
- L'orientation spatiale et temporelle
- La latéralisation
- L'acquisition de l'écriture
- La communication (verbale et non verbale)
- Le comportement (agitation, impulsivité, inhibition...)
- L'attention et la concentration (avec ou sans hyperactivité)
- L'apprentissage

Pour plus d'information: www.ne.ch/psychomotricite ou www.therapie-psychomotrice.ch

Procédure suite au signalement de l'enseignant(e) :

Le signalement co-signé avec l'enseignant(e) signifie que vous avez été informés des difficultés de votre enfant. Il est ensuite de votre responsabilité de prendre contact pour un rendez-vous en psychomotricité et d'informer l'enseignant(e) de vos démarches.

Vous pouvez consulter :

- [Après du Centre de Psychomotricité:](#)

Les adresses de consultation figurent en bas de page. Vous devez vous adresser à la consultation la plus proche de votre domicile. En cas de doute vous pouvez également téléphoner au 032 889.49.64. Une participation financière des parents est demandée.*

- [Après d'un thérapeute en psychomotricité privé :](#)

Les adresses des thérapeutes reconnus qui pratiquent en privé sont disponibles sur le site de l'astp www.astp.ch, rubrique « adresses » ou auprès de la sous-section neuchâteloise au 079.672.28.83. Le financement est à la charge des parents.*

*Certaines prises en charges sont financées par les assurances complémentaires ou par le canton selon des critères très précis. Les thérapeutes ou le secrétariat pourront vous renseigner.

DIRECTION ET RENSEIGNEMENTS : Rue de l'Ecluse 67, 2000 Neuchâtel, tél. 032 889 49 64 – fax 032 889 62 77

A Neuchâtel :	A Cornaux :	A Fleurier :	Au Locle :	A La Chaux-de-Fonds :	A Dombresson :
Rue de l'Ecluse 65	Rue des Fontaines 10	Rue Daniel-JeanRichard 2b	Av. du Technicum 25-27	Rue du Parc 117	Ruz Chasseran 1
2000 Neuchâtel	2087 Cornaux	2114 Fleurier	2400 Le Locle	2300 La Chaux-de-Fonds	2056 Dombresson
Tél. 032 889 59 90/83	Tél. 032 889 50 54	Tél. 032 861 65 88	Tél. 032 931 92 82	Tél. 032 889 70 74/76	Tél. 032 889 59 90/83
Fax 032 889 69 14	Fax 032 722 04 59	Fax 032 861 65 89	Fax 032 931 92 82	Fax 032 889 69 15	Fax 032 889 69 14